



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 20.03.2024

Rédaction : Ludovic MEILLIER
Président CFA (Mail : cfa@ffbs.fr)

COMMISSION FÉDÉRALE ARBITRAGE DÉCISION N° 02/2024

Le 26 Septembre 2022, en application des textes officiels en vigueur :

- Règlement Généraux des Épreuves Sportives - RGES - Baseball;
- Annexe 8 RGES Baseball;
- Annexes 2 - Sanctions financières et sportives

La **Commission Nationale Arbitre de Baseball** a **décidé** des sanctions suivantes dans son relevé de **décision n° 06/2022** :

- **WALLABIES DE LOUVIERS VAL DE REUIL LE VAUDREUIL (027004)**

- Infraction constatée : Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04) lors des Championnats de France 12U - Plateau Nord - Journées du 17 & 18 septembre 2022
- Sanction financière encourue : 500 € (Par journée d'arbitrage)
- Sanction financière retenue : **1000€** d'amende **avec sursis**.
- Conditions sursitaires :
 - Contrainte de formation de **2** arbitres licenciés dans le club (formation de niveau AF1 ou AF2B) avant fin 2023.
 - Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.

Le contrôle des conditions sursitaires sera assuré par la Commission Régionale des Arbitres de Baseball de la Ligue de Normandie.

- **PHENIX BASEBALL CLUB DU PAYS DE MONTFORT (035012)**

- Infraction constatée : Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04) lors des Championnats de France 12U - Plateau Nord - Journées du 18 septembre 2022
- Sanction financière encourue : 500 € (Par journée d'arbitrage)
- Sanction financière retenue : **500€** d'amende **avec sursis**.

- **Conditions sursitaires** :

- Contrainte de formation de **2** arbitres licenciés dans le club (formation de niveau AF1 ou AF2B) avant fin 2023.

- Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.

Le contrôle des conditions sursitaires sera assuré par la Commission Régionale des Arbitres de Baseball de la Ligue de Bretagne.

- **RABBITS DE CLAPIERS-JACOU (034013)**

- *Infraction constatée* : Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04) lors des Championnats de France 15U - Plateau Sud - Journées du 24 septembre 2022

- *Sanction financière encourue* : 500 € (Par journée d'arbitrage)

- **Sanction financière retenue** : **500€ d'amende avec sursis.**

- **Conditions sursitaires** :

- Contrainte de formation de **2** arbitres licenciés dans le club (formation de niveau AF1 ou AF2B) avant la fin de la saison 2023.

- Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.

Le contrôle des conditions sursitaires sera assuré par la Commission Régionale des Arbitres de Baseball de la Ligue d'Occitanie.

Après consultation avec les Commissions Régionales Arbitrages des Ligues Normandie, Bretagne et Occitanie et avec l'Institut National de Formations Baseball & Softball et étude des différents cas, la Commission Fédérale Arbitrage décide pour :

- **WALLABIES DE LOUVIERS VAL DE REUIL LE VAUDREUIL (027004)**

- Les Wallabies de Louviers Val de Reuil Le Vaudreuil (027004) a enregistré la formation de **4** arbitres fédéraux de 1° niveau licencié en son sein et enregistrés au cadre actif des arbitres de Baseball de la Ligue Normandie

- Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.

- De fait : **Levée de la sanction sursitaire de 1000€.**

- **PHENIX BASEBALL CLUB DU PAYS DE MONTFORT (035012)**

- Le Phénix Baseball Club du Pays de Montfort (027004) n'a enregistré la formation que d'un **seul** arbitre fédéral de 1° niveau licencié en son sein et enregistré au cadre actif des arbitres de Baseball de la Ligue Bretagne

- Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.

- De fait : **Sanction financière ferme de 500€.**

- RABBITS DE CLAPIERS-JACOU (034013)

- Les Rabbits de Clapiers-Jacou (034013) a enregistré la formation de 2 arbitres fédéraux de 1° niveau licencié en son sein et enregistrés au cadre actif des arbitres de Baseball de la Ligue Occitanie
- Présentation d'arbitres lors de chaque compétition à laquelle le club participe (championnats jeunes et 19U et + de tous niveaux de compétition) lors de la saison 2023.
- De fait : **Levée de la sanction sursitaire de 1000€.**

RECOURS :

Les décisions de la commission fédérale d'arbitrage portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

MEILLIER Ludovic
Président CFA

